

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CESTAS

Numéro SIRET : 21330122900018

POSTE COMPTABLE : SGC DE CASTRES GIRONDE

M. 14

Budget

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 12 LOTISSEMENT LA TOUR (3)

ANNEE 2023

Sommaire

I - Vote du compte administratif

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A1.9 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3 - Etat des provisions

A4 - Etalement des provisions

A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

A6.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (2)

A6.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (2)

A6.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)

A6.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)

A7 - Etat des charges transférées

A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers

A9.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées

A9.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties

A9.3 - Opérations liées aux cessions

A9.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées

A9.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties

A10 - Etat des travaux en régie

A11 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

C1.2 - Actions de formation des élus

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

C3.6 - Identification des flux croisés

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

(2) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers

Code INSEE	CA
-------------------	-----------

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - (3) les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....
.....

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

.....

- III - Les provisions sont (5).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 350.00	1 350.00
	Section d'investissement	1 350.00	
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		116.67
	Report en section d'investissement (001)	2 535 671.29	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 538 371.29	1 466.67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 350.00	1 466.67
	Section d'investissement	2 537 021.29	
	TOTAL CUMULE	2 538 371.29	1 466.67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 116.67	1 350.00			48 766.67
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	50 116.67	1 350.00			48 766.67
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (1)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	50 116.67	1 350.00			48 766.67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)					
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	50 116.67	1 350.00			48 766.67

Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET					
73	VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (1)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)	50 000.00	1 350.00			48 650.00
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	50 000.00	1 350.00			48 650.00
	TOTAL	50 000.00	1 350.00			48 650.00

Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	116.67					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des dépenses d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	50 000.00	1 350.00		48 650.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	50 000.00	1 350.00		48 650.00
	TOTAL	50 000.00	1 350.00		48 650.00
Pour information					
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)	2 535 671.29			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 585 671.29			2 585 671.29
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	2 585 671.29			2 585 671.29
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
138	Autres subv. d'investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 585 671.29			2 585 671.29
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)				
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL	2 585 671.29			2 585 671.29
Pour information					
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 350.00		1 350.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 350.00		1 350.00

Pour information				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
20	Total des opérations d'équipement			
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
21	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
23	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
26	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
27	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
45...	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
3...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
	Stocks		1 350.00	1 350.00
	Dépenses d'investissement - Total		1 350.00	1 350.00

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				2 535 671.29

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
	Recettes de fonctionnement - Total			

Pour information				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				116.67

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024



Publié le

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 116.67	1 350.00			48 766.67
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	50 116.67	1 350.00			48 766.67
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a)=(011+012+014+65+656)		50 116.67	1 350.00			48 766.67

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		50 116.67	1 350.00			48 766.67
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION						
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		50 116.67	1 350.00			48 766.67
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



A2

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013						

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d						
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)	50 000.00	1 350.00			48 650.00
71355	VARIAT° STOCK TERR AMENAGES	50 000.00	1 350.00			48 650.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000.00	1 350.00			48 650.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		50 000.00	1 350.00			48 650.00
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			116.67			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

III 

B1

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Opérations d'équipement n°... (2)				
	Total des dépenses d'équipement				
	Total des dépenses financières				
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES				

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024



Publié le

B1

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	50 000.00	1 350.00		48 650.00
3555	Reprises sur autofinancement antérieur (5) TERRAINS AMENAGES Charges transférées (6)	50 000.00	1 350.00		48 650.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 000.00	1 350.00		48 650.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		50 000.00	1 350.00		48 650.00

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 535 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



B2

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 585 671.29			2 585 671.29
1641	EMPRUNTS ET DETTES	2 585 671.29			2 585 671.29
Total des recettes d'équipement		2 585 671.29			2 585 671.29
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 585 671.29			2 585 671.29

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

III



B2

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		2 585 671.29			2 585 671.29

Pour information

R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

ANNEXES

IV - ANNEXES		IV - ANNEXES									
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)									
Libellé	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	INVESTISSEMENT										
	REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)										
Dépenses réelles											
- Equipements municipaux (2)											
- Equipements non municipaux (cf204) (3)											
- Opérations financières											
Dépenses d'ordre											
Soles d'exécution reportés de N-1											
Total dépenses											1 350,00
Total recettes											2 535 871,29
Soles d'investissement											2 537 021,29
RESTES A REALISER au 31/12/N											
Total RAR dépenses											
Total RAR recettes											
Soles RAR investissement											
FONCTIONNEMENT											
REALISATIONS (de l'exercice + Restes à réaliser N-1)											
Total dépenses											1 350,00
Total recettes											1 466,57
Soles de fonctionnement											- 116,57
RESTES A REALISER au 31/12/N											
Total RAR dépenses											
Total RAR recettes											
Soles RAR fonctionnement											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une école communale, leurs établissements et services administratifs, les collèges des écoles et les services à activité unique éligés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 2211-39 et L. 2211-41 et R. 2211-14 et L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV - ANNEXES		IV - ANNEXES		IV - ANNEXES		IV - ANNEXES		IV - ANNEXES		IV - ANNEXES		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE		
Art. (1)	Libellé	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
		OPERATIONS NON VENTILABLES	INVESTISSEMENT						INVESTISSEMENT			

DEPENSES												
	Total dépenses investissement		2 537 021,29									2 537 021,29
	Dépenses réelles											
	Opérations d'équipement											
	Opérations pour compte de tiers											
	Dépenses d'ordre		1 350,00									1 350,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		1 350,00									1 350,00
001	Solde d'annulation reporté de N-1		2 535 671,29									2 535 671,29

RECETTES												
	Total recettes investissement											
	Recettes réelles											
	Opérations pour compte de tiers											
	Recettes d'ordre											
	001 Solde d'annulation reporté de N-1											

FONCTIONNEMENT DEPENSES												
	Total dépenses fonctionnement											1 350,00
	Dépenses réelles											1 350,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL											1 350,00
	Dépenses d'ordre											
	002 Déficit de fonctionnement reporté											

RECETTES												
	Total recettes fonctionnement											1 466,67
	Recettes réelles											1 350,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS											1 350,00
	002 Excédent de fonctionnement reporté											116,67

(1) Le croçement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT		AT.1

FONCTION 0

(2)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	2	3	4	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES	1 466.67				1 466.67
	Réalisations	1 466.67				1 466.67
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT					
	REPORTE	116.67				116.67
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 350.00				1 350.00
71355	VARIAT* STOCK TERR AMENAGES	1 350.00				1 350.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	1 466.67				1 466.67
(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04
		20	21	22	23	24
	DEPENSES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)					
		25	26	27	28	29
		30	31	32	33	34
		35	36	37	38	39
		40	41	42	43	44
		45	46	47	48	49

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique, érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-56 et R. 5211-56 et R. 5211-14 et R. 5211-14-1, 5711-1 et R. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7

(2)	Libellé	70 SERVICES COMMUNS	71	72	73	Total
	DEPENSES	1 350.00				1 350.00
	Réalisations	1 350.00				1 350.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 350.00				1 350.00
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	1 350.00				1 350.00
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES					
	Réalisations					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDE (3)	-1 350.00				-1 350.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0

(1)	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES				Total
		2	3	4		
	DEPENSES (2)	2 537 021.29			2 537 021.29	
	Réalisations	2 537 021.29			2 537 021.29	
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 535 671.29			2 535 671.29	
001	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS					
040	ENTRE SECTIONS	1 350.00			1 350.00	
3555	TERRAINS AMENAGES	1 350.00			1 350.00	
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)	-2 537 021.29			-2 537 021.29	
(1)	Libellé	Sous-fonction 02				Sous-fonction 04
		20	21	22	23	
	DEPENSES (2)					48
	Réalisations					
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12					
	SOLDES (2)					

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024



Publié le IV

ID : 033-213301229-20240411-DELIB21_2_2024-DE

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RA R N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			2 535 671.29	2 535 671.29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)			
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles					

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	2 535 671.29
Ressources propres disponibles IV	
Solde V=IV-II (3)	-2 535 671.29

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 350.00
6015	TERRAINS A AMENAGER	
6045	ACHAT ETUDES PRESTAT SERVICES	1 350.00
Total des dépenses réelles		1 350.00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		1 350.00

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
7718	AUTRES PRODTS EXECEPT SUR OP GESTION	
Total des recettes réelles		
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 350.00
71355	VARIAT° STOCK TERR AMENAGES	1 350.00
Total des recettes d'ordre		1 350.00
TOTAL GENERAL		1 350.00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R.2313-3 du CGCT - Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général) (1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES - MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Opérations d'équipement n°...(1 ligne par opé.)	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles		
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
1641	EMPRUNTS ET DETTES	
	Opé. c/ de tiers n°...(1 ligne par opé.)	
Total des recettes réelles		
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 741 835.00	5 173 562.35	521 188.17	11 047 084.48
RECETTES	16 741 835.00	5 588 017.38		11 153 817.62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	34 840 060.00	27 884 822.95		6 955 237.05
RECETTES	34 840 060.00	30 260 666.42		4 579 393.58

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 02 : EAU N° SIRET : 21330122900182

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	850 711.00	229 526.90		621 184.10
RECETTES	850 711.00	125 707.70		725 003.30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	510 225.00	129 620.26		380 604.74
RECETTES	510 225.00	117 439.38		392 785.62

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 21330122900174

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 779 355.00	711 971.95	63 007.44	1 004 375.61
RECETTES	1 779 355.00	487 380.96		1 291 974.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	364 300.00	160 718.65		203 581.35
RECETTES	364 300.00	191 757.83		172 542.17

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : TRANSPORTS DE PERSONNES N° SIRET : 21330122900190

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	608 362.00	58 309.60		550 052.40
RECETTES	608 362.00	91 797.49		516 564.51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 021 512.00	456 633.19		564 878.81
RECETTES	1 021 512.00	194 194.13		827 317.87

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : SERVICES EXTERIEURS DES POMPES N° SIRET : 21330122900208

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	180 971.00	16 104.46		164 866.54
RECETTES	180 971.00	31 508.87		149 462.13

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 08 : Z.I. AUGUSTE II N° SIRET : 21330122900232

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	266 242.77			266 242.77
RECETTES	266 242.77			266 242.77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	30 000.30			30 000.30
RECETTES	30 000.30			30 000.30

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 12 : LOTISSEMENT LA TOUR N° SIRET : 21330122900307

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 585 671.29	1 350.00		2 584 321.29
RECETTES	2 585 671.29			2 585 671.29
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	50 116.67	1 350.00		48 766.67
RECETTES	50 116.67	1 350.00		48 766.67

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 832 177.06	6 174 720.80	584 195.61	16 073 260.65
RECETTES	22 832 177.06	6 292 903.53		16 539 273.53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	36 997 184.97	28 649 249.51		8 347 935.46
RECETTES	36 997 184.97	30 796 916.63		6 200 268.34
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	59 829 362.03	34 823 970.31	584 195.61	24 421 196.11
TOTAL GENERAL DES RECETTES	59 829 362.03	37 089 820.16		22 739 541.87

(1) Y compris les rattachements

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Maire,
A ...Cestas... le ...11 avril 2024...
Le ...Maire,

Nombre de membres en exercice 33
Nombre de membres présents 21
Nombre de suffrages exprimés 28
VOTES : Pour 24
Contre 4
Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2024

Délibéré par le Conseil Municipal... réuni en session en session ordinaire...
A ...Cestas, le 11 avril 2024...
Les membres du Conseil Municipal

Henri CELAN

Françoise BETTON

Pierre CHIBRAO

Maryse BINET

Jean-Pierre LANGLOIS

Anne-Marie REMIGI

Roger RECORS

Karine SILVESTRE LIEGE

Laëtitia LANGEL

Pierre PUJO

Marie-José COMMARIEU

Dominique MOUSTIE

Jean-Luc DESCLAUX

Josiane HUIJN

Bernard RIVET

José CERVERA

Françoise BAVARD

Didier AUBRY

Christophe PILLET

Michèle BOUSSEAU

Valérie ACQUIER

Myriam REVERS

Valérie GASTAUD

Isabelle APPRIOU

Jérôme STEFFE

Pierre MERCIER

Anne COUBIAC

Sarah LAMBERT-RIFFLART

Agnès OUDOT

Michel BAUCHU

Marie-Alice MOREIRA

Frédéric ZGAINSKI

Certifié exécutoire par ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... et de la publication le ...
A ... le ...